



Baratier, le 5 mars 2012

**A destination de  
Mesdames, Messieurs les Maires et  
Conseillers de la Communauté de  
Communes du Briançonnais**

Objet : Invitation Formation Desserte forestière le 20 mars  
Réf. : CF05/LD/CB/2212

Madame, Monsieur le Maire,

Le **Plan d'Approvisionnement Territorial Bois d'oeuvre, Bois énergie** du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras, au terme duquel les acteurs locaux se sont engagés dans une politique de développement de la filière bois, montre qu'une part importante de la ressource forestière présente des difficultés d'accès : véritable frein à la mobilisation des bois.

L'amélioration du réseau de desserte est préconisée afin de réduire les coûts d'exploitation. Les investissements sont souvent lourds, c'est pourquoi ils doivent être ciblés sur les zones prioritaires. C'est l'objet du **Schéma de desserte forestière** en cours d'élaboration.

Les communes sont le principal mobilisateur de bois, avec près de **20 000 m3** vendus chaque année. Elles approvisionnent les entreprises locales de la filière (exploitants forestiers, scieurs) et contribuent ainsi au maintien et au développement des emplois inhérents à ces activités. **En tant qu'élu forestier, nous avons donc un rôle très important en matière de développement local de la filière bois.**

Pour vous accompagner dans vos orientations et choix en tant que propriétaire forestier, j'ai le plaisir de vous inviter à participer à une demi journée d'information destinée à répondre à toutes vos questions sur l'amélioration et la gestion de la desserte forestière :

**Pourquoi créer une desserte forestière ? Comment construire un projet de desserte répondant aux enjeux du territoire ? Comment en gérer l'accès et l'entretien ?**

Organisé pour le Pays en partenariat avec notre gestionnaire l'O.N.F. et la D.D.T, cet échange aura lieu le :

**Mardi 20 mars 2012 de 14H à 17H30 à BRIANÇON, salle de réunion de la  
Communauté de Communes du Briançonnais**

Vous trouverez le détail du programme au dos de la présente.

Je vous remercie de nous confirmer votre participation, ainsi que celles de vos conseillers municipaux et agents techniciens intéressés, par mail à l'adresse suivante : [laurence.davin@communesforestieres.org](mailto:laurence.davin@communesforestieres.org), ou par téléphone : **04 92 43 39 91**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

**La Présidente,  
Claire BOUCHET**

Résidence Marylis, Place du Village, 05200 Baratier - Tél. 04 92 43 39 91 - [contact05@communesforestieres.org](mailto:contact05@communesforestieres.org)

[www.ofme.org](http://www.ofme.org)



## Mobilisation des bois et desserte forestière

### ORDRE DU JOUR

**Le 20 Mars 2012 à BRIANÇON de 14h00– 17h30**

Salle de réunion de la Communauté des Communes du Briançonnais

**14h00 – 14h30 :**      **Accueil des participants et présentation de la formation**

**14h30– 15h30 :**      **Pourquoi améliorer le réseau de desserte en forêt ?**

(Intervenants : Pays du Grand Briançonnais, Communes Forestières 05)

- **Pour mieux répondre aux besoins en bois du territoire** qui s'inscrit dans une politique de développement d'une **filière courte d'approvisionnement sur le Pays du Grand Briançonnais**
- **Pour favoriser la mobilisation des bois locaux en réduisant les contraintes d'exploitation**
  - Les avantages d'un bon réseau de desserte
  - Connaître l'état de la desserte et les besoins : le Schéma de desserte forestière

**15h30 – 16h00 :**      **Comment construire un projet de desserte répondant aux enjeux du territoire ?**

(Intervenants : ONF, DDT)

- **Concevoir son projet d'équipements de desserte**
- **Les aides disponibles et les conditions d'éligibilité**

**16h00– 17h00 :**      **Comment gérer l'accès et assurer un bon entretien de la desserte ?**

(Intervenants : DDT, Communes forestières 05)

- **Connaître les statuts juridiques des voies et chemins** afin d'appliquer les règles qui en régissent l'usage
- Réglementer l'accès et la circulation des usagers, rôle et responsabilité de l'élu
- **L'accès des professionnels de la filière et gestion des dégâts (travaux, coupes)**
- **Assurer un entretien courant par quelques interventions annuelles**

17h30 - Clôture